



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

Le **jeudi 27 septembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 septembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Étaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Daniel ROUSSEL, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Sophie LOQUIN à Hubert LUCAS, Robin DAVID à William GUILLARD, Amandine TAVARES GOMES à Cécile JOURDAINNE, Jean Marie ALINE à Vincent SGARLATA, Juanita AUGUSTIN à Patricia LEFEBVRE

Absent(s) non excusé(s):

Christian LETEURTRE

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur PETIT est nommé secrétaire de séance.

BUDGET PRIMITIF VILLE - DECISION MODIFICATIVE N° 3 - CM/18/092

Il est rappelé au Conseil Municipal que des décisions modificatives destinées à des inscriptions complémentaires et des virements de crédits sont indispensables au bon fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'effectuer des virements de crédits internes au sein de différents services, il est proposé au Conseil d'adopter la décision modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Dépenses	recettes	Commentaires
<i>FONCTIONNEMENT</i>			
D 6455-020 (Ch.012) : Cotisations pour assurance du personnel	33 000,00 €		Régularisation cotisation assurance du personnel SOFAXIS
R 6459-020 (Ch.013) : Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance		33 000,00 €	
TOTAL	33 000,00 €	33 000,00 €	

INVESTISSEMENT			
TOTAL	0,00 €	0,00 €	

Pour information, le solde des dépenses imprévues après D.M N° 3 est de :
 022-020 : Dépenses imprévues de fonctionnement : 134 400,35 €
 020-01 : Dépenses imprévues d'investissement : 200 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU la délibération du 26 mars 2018 approuvant le Budget primitif 2018 de la commune.

APPROUVE la décision modificative comme indiquée dans le tableau présenté.

CHARGE monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait, le 28 septembre 2018

Patrick CALLAIS,

